

## Inscription

- Le montant de l'inscription est de 50 € pour les professionnels, comprenant la participation au colloque, la documentation, la pause café et le repas du midi. Pour les étudiants, les universitaires et membres de l'AFDSD, la participation au colloque est gratuite.
- Le formulaire d'inscription complété et accompagné du règlement (chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UHA) doit être adressé au CERDACC **avant le 26 mars 2015.**

Formulaire d'inscription joint en annexe.

## Informations pratiques

Pour toute information pratique sur le Colloque, vous pouvez contacter le :

**Secrétariat séminaire – Lutter contre le terrorisme aujourd'hui**

CERDACC

Campus du Grillenbreit – BP 50568 - 68008 COLMAR CEDEX

Tel. 03 89 20 61 84 ou [cerdacc@uha.fr](mailto:cerdacc@uha.fr)

## Plan d'accès au Campus Fonderie

**Par la route**

autoroute A36,  
sortie Mulhouse Centre,  
suivre la direction centre ville

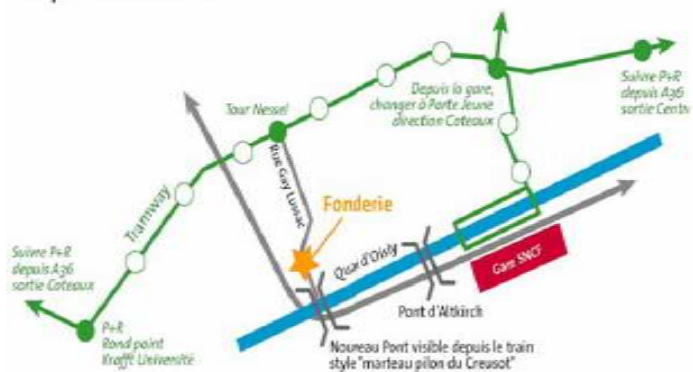
**Par le train**

gare de Mulhouse  
puis tramway, arrêt Tour Nessel

**Par avion**

Aéroport Bâle-Mulhouse (à 30km) puis  
navette jusqu'à la gare de Mulhouse

### Plans d'accès Campus de la Fonderie



# Lutter contre le terrorisme aujourd'hui



Lundi 30 mars 2015  
Mulhouse - Campus Fonderie

# Lutter contre le terrorisme aujourd'hui

L'année 2015 débute en nous rappelant cruellement la présence du terrorisme dans nos cités.

Si la violence politique a de tout temps émaillé l'histoire des hommes, le terrorisme -tel que nous le connaissons- est né avec la modernité. Le mot, sans viser un mode opératoire spécifique désigne désormais toute action violente destinée à répandre la terreur : attentat, détournement aérien, meurtre... Il s'agit, par ces actes meurtriers et médiatiques, de marquer l'opinion pour parvenir à un résultat de nature politique : faire pression sur une population civile pour obtenir la soumission d'un Etat aux objectifs de l'auteur ou de l'instigateur de l'acte terroriste.

Eprises de libertés, nos sociétés voient dans celles-ci le fondement du pacte social et s'efforcent de lutter contre ceux qui par la terreur viennent nier leur raison d'être. La lutte contre le terrorisme mobilise les pouvoirs publics qui s'efforcent de doter les services de police ainsi que la justice des moyens appropriés de contrecarrer les méfaits de ces criminels modernes.

Pour autant les moyens de lutter contre le terrorisme ne vont pas sans soulever d'interrogations. Au nom du « droit à la sécurité », érigé par Lionel Jospin en premier droit du citoyen et depuis consacré comme liberté fondamentale par le législateur (art. L. 111-1 du code de la sécurité intérieure) l'arsenal sécuritaire se développe chaque jour un peu plus, remettant peu ou prou en cause les libertés individuelles au nom de la sécurité (surveillance des populations et contrôle des médias, fichage, réduction des garanties procédurales offertes, alourdissement des sanctions pénales...). De telles évolutions sont discernables dans l'ensemble des démocraties occidentales.

Pour autant, ces éléments ne permettant pas de réduire à néant la menace terroriste, tant il est vrai que son auteur dispose toujours d'un temps d'avance, sachant, lui, où, quand et comment se réalisera le prochain attentat. Aussi cela conduit-il à ce que d'autres méthodes, encore plus radicales, soient envisagées. De la validation par la Cour suprême d'Israël de la réalisation de « *pressions physiques modérées* », à la mise en œuvre des assassinats ciblés par les Etats-Unis, en passant par l'internement sans jugement de centaines de présumés terroristes (Guantanamo), les méthodes utilisées tendent à s'éloigner chaque jour un peu plus des standards procéduraux des démocraties pluralistes.

Alors que le terroriste mène une guerre révolutionnaire et se veut, à l'instar de la recommandation de Mao Tsé-toung, « *dans le peuple comme un poisson dans l'eau* », comment répondre aux défis qu'il pose à nos sociétés sans que celles-ci ne se renient ?

## 9 h - Accueil des participants

- **L'encadrement juridique de la lutte contre le terrorisme**  
M. Bertrand PAUVERT,  
Maître de conférences HDR à l'Université de Haute-Alsace
- **Le terroriste est-il une personne ?**  
M. Laurent Reverso,  
Professeur d'histoire du droit à l'Université de Toulon

## Débats

## 10 h 30 - Pause

- **Les doctrines américaines de la lutte contre le terrorisme**  
M. Ghislain Benhessa,  
Docteur en droit, chargé d'enseignement à l'Université de Strasbourg

## Débats

- **Synthèse**  
M. Eric Maulin  
Professeur de droit public à l'Université de Strasbourg

## 12 h 30 - Déjeuner

*Avec le soutien de*



**Centre Européen de recherche sur le Risque,  
le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

**Lutter contre le terrorisme  
aujourd'hui**

**Lundi 30 mars 2015**

Campus Fonderie - 16, rue de la Fonderie – MULHOUSE (Haut-Rhin)

Nom : .....

Prénom : .....

Société / Employeur.....

Qualité : .....

Adresse : .....

Adresse e-mail : .....

Règlement des droits d'inscription (50€) :

Chèque bancaire (établi à l'ordre de : Mme l'Agent Comptable de l'UHA)

Paiement sur facture

*Le montant de l'inscription est de 50 € pour les professionnels, comprenant la participation au colloque, la documentation, la pause café et le repas du lundi midi. Pour les étudiants et les membres de l'AFDSD, la participation au colloque est gratuite.*

Fait à..... le .....

Signature

*A retourner avant le 26 mars 2015 au  
CERDACC - BP 50568 - 68008 COLMAR Cedex  
cerdacc@uha.fr*